

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/071/7.2

Feuillet n° 078

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert de Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	49
Pour :	35
Contre :	14
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER..

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Bernard DURAND, Marc CHAPON, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Maud MANIERE, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : TEOM 2021 : vote des taux pour le secteur du SMCTOM de Thiviers

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SMCTOM de Thiviers pour l'exercice 2021.

Les communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SMCTOM de Thiviers sont les suivantes :

BADEFOLS D'ANS, BOISSEUILH, LA CHAPELLE SAINT JEAN, CHOURGNAC D'ANS, COUBJOURS, GRANGE D'ANS, HAUTEFORT, NAILHAC, SAINTE EULALIE D'ANS, SAINTE TRIE, TEILLOTS, TEMPLE LAGUYON, TOURTOIRAC.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210414-DE2021071-DE
Regu le 19/04/2021

Un taux unique est appliqué à l'ensemble de la zone.

Le produit appelé par le SMCTOM de Thiviers s'élève à la somme de 474 456€, ce qui correspond à un taux de 13,80% de TEOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **DECIDE** de fixer le produit attendu de la TEOM pour 2021 à 474 456€, et **VOTE** le taux à 13,80 %.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

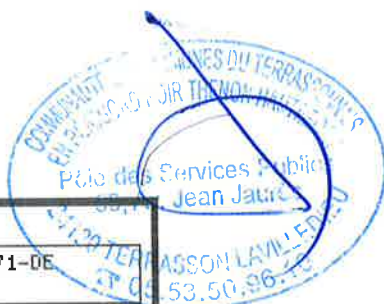
Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 19/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210414-DE2021071-DE
Regu le 19/04/2021